



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 45

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Charles ROZOY	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Hervé BRUYERE	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Sandrine RICHARD	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Guillaume RUET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
M Patrick BAUDEMMENT (suppléé par M..DE MACEDO)	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade " Cime Altitude 245 " - Rapports d'activité du délégataire au titre de l'année 2017

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée.

Les rapports d'activités 2017 ci-annexés, établis par le délégataire, sont parvenus à Dijon Métropole dans les délais impartis, conformément à l'article 51 de la convention de délégation de service public du 23 octobre 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015 pour une durée de 7 ans, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 18 septembre 2014.

Ces rapports détaillent notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants de l'année 2017, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE

1/Fréquentation

La fréquentation annuelle est de 397 008 baigneurs dont 95,6 % pour les espaces aquatiques. Le niveau de fréquentation observé est en légère baisse de -1,6 % par rapport à celui de l'année 2016 en raison principalement d'une baisse de la fréquentation des créneaux loués par les clubs ainsi que de celle du grand public constatée essentiellement sur les mois d'hiver.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 26% de la fréquentation de l'équipement.

L'espace forme affiche une fréquentation de 9 033 entrées, soit 2,3 % de la fréquentation totale.

L'espace plongée affiche une fréquentation de 8 262 entrées soit 2,1% de la fréquentation totale identique à l'année 2016.

36 733 entrées scolaires ont été enregistrées, soit 9,3% de la fréquentation totale. 81% de la fréquentation scolaire est assurée par les écoles primaires de Dijon Métropole, qui représentent 118 classes sur des cycles trimestriels de 11 séances d'apprentissage.

2/Événements marquants

20 animations et événements tous publics aussi divers que "Soirée Aqua Night", "Meeting national des maîtres", "Challenge Michelet", "Les Collégiades " Science Po Dijon, "Plongées de nuit", "Championnats de France universitaires", Journée "Activités sportives, alimentation et cancer " ont été proposés. Ils ont touché près de 6 300 personnes contre 3 350 l'an passé.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, six projets d'engagements au travers de quatre parcours ont été proposés au bénéfice de 186 personnes contre 145 personnes en 2016 pendant 221 heures d'activités sur les thèmes de «l'intégration de tous à la pratique», de «l'accompagnement éducatif et social par le sport», de «la promotion de la santé par le sport» et de «l'insertion dans l'emploi par le sport».

3/Qualité de service

Il résulte d'une enquête réalisée en ligne et en continu, que la note moyenne attribuée est de 3,6/5. 74 réclamations ont été enregistrées en 2017, contre 71 en 2016.

Le délégataire a obtenu en 2017 le renouvellement de la certification de service QUALICERT.

4/Moyens mis en œuvre

Fonctionnant 7 jours sur 7 (hors fermetures techniques et fermetures pour l'accueil des compétitions), l'établissement est ouvert sur une amplitude hebdomadaire de 76 heures pour le public, et comptabilise 33,60 équivalents temps plein. Depuis le 1^{er} septembre 2017, le tarif entrée adulte est à 3,90 € et 2,80 € au tarif réduit.

5/Gestion des fluides

La consommation d'eau s'élève à 37 867 m³, en baisse de 13,4% par rapport à 2016.

La consommation de chaleur, qui concerne pour plus de la moitié, le chauffage des centrales de traitement d'air et pour un quart la chaleur de l'eau des bassins, s'élève à 2 562 MWh U, en baisse de 1,9% par rapport à 2016.

La consommation d'électricité s'élève à 2 626 MWh, en hausse de 1% par rapport à 2016.

6/Résultats financiers

Les résultats financiers de l'année 2017 sont les suivants :

	2016	2017	Évolution
CHARGES	2 193 452,00 €	2 131 680,00 €	-2,82%
PRODUITS HORS COMPENSATION	1 569 116,00 €	1 521 815,00 €	-0,54%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLE	570 548,00 €	567 469,00 €	-3,07%
RESULTAT NET	-53 789,00 €	-42 396,00 €	

Le résultat net 2017 de la piscine olympique de Dijon Métropole laisse apparaître un déficit de -42 396 € soit une amélioration de + 11 392 € (+21 %) par rapport à l'exercice civil 2016.

Rapporté aux charges, le coût moyen par baigneur pour l'année 2017 est de 6,44 € TTC, contre 6,52 € TTC en 2016.

La recette moyenne par baigneur est de 4,60 € TTC en 2017, contre 4,85 € TTC en 2016. Le «coût social par baigneur» est de 1,84€ TTC en 2017, contre 1,67 € TTC en 2016.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

1/Fréquentation

Cime Altitude 245 a accueilli 33 643 grimpeurs en 2017, dont 56 % d'entrées « public ». Le niveau de fréquentation observé est en hausse de 17 % par rapport à celui de 2016.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 59% de la fréquentation de l'équipement.

10 871 entrées scolaires ont été enregistrées contre 7 414 en 2016, dont 4 595 du secteur primaire sur des cycles de 6 ou 10 séances de 1h30, ce qui représente 42% de la fréquentation scolaire, également assurée par le secondaire et par l'Université.

2/Événements marquants

15 animations, événements tous publics et opérations de communication aussi divers que "Compétitions Open Roc et UNSS", "Atelier découverte sport adapté", « Animations estivales à la piscine olympique », « Animations d'aires d'autoroute » ont été proposés et ont touché 5 000 personnes.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, 5 actions et projets ont été proposés au bénéfice de 97 personnes pendant 608 heures d'activités sur les thèmes de « l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre ensemble », de « l'accompagnement éducatif et social par le sport ».

3/Qualité de service et communication

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés en 2017 tout comme en 2016. Le suivi du site sur les réseaux sociaux est en hausse de +14%

A noter également l'investissement de Cime Altitude 245 dans 35 kermesses, tombolas scolaires ou tournois sportifs.

4/Moyens mis en œuvre

L'établissement, qui a compté 342 jours d'ouverture en 2017 est ouvert sur une amplitude hebdomadaire qui varie en fonction des publics :

- de 48 heures à 70,5 heures d'ouverture par semaine pour le public en pratique libre et encadrée ;
- de 63 heures à 85 heures d'ouverture par semaine pour les clubs et groupes associatifs en pratique libre et encadrée ;

Des activités représentant 34 créneaux horaires d'activités hebdomadaires ont été mises en place:

- initiation tous publics avec 2 ou 3 créneaux hebdomadaires de séances découverte et de perfectionnement;
- 2 créneaux d'entraînement « compétition » hebdomadaires
- école d'escalade pour les enfants qui représente 15 cours hebdomadaires de 1h à 2h en fonction de l'âge;
- cours bébés grimpeurs pour les tout petits de 1 à 4 ans;
- stages enfants à raison de 2 par semaine de vacances en indoor ou outdoor selon la période, ainsi qu'une offre d'anniversaire encadrée ou Clip' Climb;
- séances adaptées pour les accueils jeunes et les personnes en situation de handicap;
- séances pour le public périscolaire.

La salle d'escalade comptabilise 7 salariés représentant 4,86 équivalents temps plein.

5/Gestion des fluides et travaux sur ouvrage

La consommation d'eau s'élève à 254 m³,

La consommation d'électricité, qui s'élève à 24 940 KWh, est en baisse de 14% par rapport à 2016. L'ensemble de l'éclairage de la zone de pratique a été changé en luminaire led pour un meilleur confort des usagers pour un montant de 24 730 € HT.

6/Résultats financiers

Les résultats financiers de l'année 2017 sont les suivants :

	2016	2017	Évolution
CHARGES	253 386,00 €	250 551,00 €	-1,12%
PRODUITS HORS COMPENSATION	183 030,00 €	180 335,00 €	-1,18%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLÉ	62 604,00 €	63 063,00 €	+0,77%
RESULTAT NET	-7 751,00 €	-6 614,00 €	

Rapporté aux charges, le coût moyen par grimpeur pour l'année 2017 est de 10,20 € TTC, contre 10,60 € TTC en 2016.

La recette moyenne par grimpeur est de 7,43 € TTC en 2017, contre 8,63 € TTC en 2016. Le « coût social » par grimpeur est de 2,77 € TTC en 2017 contre 1,97 € TTC en 2016.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2017 de la piscine olympique de Dijon Métropole et de la salle d'escalade Cime Altitude 245.